

Extrait d'acte de naissance

Jugement passé en force de chose jugée

Définition de glossaire

Mis à jour le 13 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Jugement qui n'est plus susceptible de recours, soit parce que les recours ont été épuisés, soit que les délais sont expirés



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R15859>